

pour un poste à plein temps vacant de

Salarié(e) à tâche manuelle

Carrière H3 de la convention collective de travail

pour les besoins du

Service de régie communal – équipe forêt

Profil :

- savoir travailler de façon responsable et de manière autonome
- être flexible au niveau de l'horaire de travail
- être capable de travailler en plein air par tous temps
- peuvent constituer un avantage :
 - le fait de pouvoir se prévaloir d'une formation en technique de grimpe sur corde aux arbres
 - l'expérience en manipulation d'engins forestiers et tracteurs
 - le fait de pouvoir présenter un permis de conduire BE et ou C

Conditions requises :

- jouir des droits civils et politiques,
- offrir les garanties de moralité requises,
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises pour l'exercice de la tâche,
- satisfaire aux conditions d'études et de formation professionnelle requises :

Les candidat(e)s aux emplois de la carrière H3 doivent avoir obtenu le diplôme d'aptitude professionnelle en tant qu'opérateur de la forêt et de l'environnement ou présenter une attestation portant sur des études reconnues équivalentes ou une copie de la décision de reconnaissance de leur équivalence

- avoir une connaissance adaptée au niveau de carrière des trois langues administratives, telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues,
- être détenteur/trice du permis de conduire B

Service / département :

Le futur titulaire sera affecté au service de régie communal, équipe forêt

Statut et carrière :

Le futur titulaire sera engagé sous le statut du salarié à tâche manuelle, carrière H3, conformément aux dispositions de la convention collective de travail pour les salarié(e)s de la commune de Strassen.

Degré d'occupation :

100% correspondant à 40 heures hebdomadaires à prester selon l'horaire en vigueur. L'horaire peut varier en fonction des besoins du service.

Missions :

- travaux de bûcheron, coupe et taille d'arbres en forêt et en localité, remise en état des cimes d'arbres, fente de bois, dégagement de dégâts de tempêtes
- préparation des surfaces pour la plantation et plantation d'arbres

- travaux de fauchage, entretien des cultures et jeunes pousses, travaux d'éclaircissage
- travaux en relation avec le cimetière forestier (dont notamment le dépôt de cendres en terre)
- entretien des chemins et sentiers forestiers ainsi que des infrastructures récréatives (bancs de repos, parcours fitness, aire de jeux)
- ramassage et évacuation de cadavres d'animaux dans les forêts et sur les routes lors d'accidents impliquant des animaux forestiers
- livraison de bois de chauffage
- utilisation de l'outillage du service (tronçonneuses, etc.), conduite des engins forestiers (tracteurs, treuils, remorques, etc.) et utilisation des machines du service (scierie mobile, broyeur, etc)
- participation à des manifestations pédagogiques en forêt
- participation à des formations de façon régulière, disposition à passer des permis de conduire
- petit entretien des machines et véhicules de service (p.ex. contrôle de l'huile, fluide de refroidissement, lavage et graissage des machines, etc)
- exécution de tous les travaux quelconques pouvant incomber au service de régie communal
- participation au service d'hiver

Rémunération :

La rémunération se fera sur base de la convention collective, carrière H3.

A titre indicatif, le salaire minimal de départ brut serait pour 05/2022 de 4.134,05 € au NI 877,01. S'y ajoutera le cas échéant l'allocation de famille (29 PI).

Date prévue d'entrée en service :

Dès que possible, après la nomination par le collège échevinal et l'approbation par l'autorité de tutelle.

Pièces à joindre obligatoirement :

- 1) une copie de la carte d'identité ou du passeport
- 2) un extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois à la date de la présentation de la demande
- 3) une copie du (des) diplôme(s), certificat(s) et/ ou attestation(s) requis pour la formation exigée
- 4) une notice biographique certifiée sincère et mentionnant de façon détaillée notamment la formation scolaire et l'expérience professionnelle acquise antérieurement par le candidat

Délai de remise des candidatures :

Vendredi, 10 juin 2022 au plus tard

Contact :

Administration communale de Strassen : Adresse postale : B.P. 22, L-8041 Strassen ;
 Adresse : 1, place Grande-Duchesse Charlotte
 Tél. : 31 02 62 1
 Site internet : www.strassen.lu

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Matricule :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. : E-mail :

déclare par la présente avoir pris connaissance de ce qui précède et m'engage, en cas d'engagement, à m'y conformer.

Signature :